

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/10

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
18 février 2025 le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 février 2025

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :
Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Christelle LEBAS
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

MC **Secrétaire de séance :**
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Objet : Demande de subvention au Département pour l'organisation d'un salon littéraire

Le deuxième salon littéraire « Book Fest » en partenariat avec la ville de Saint-Laurent Blangy se déroulera le samedi 11 octobre 2025.

Ce projet porté essentiellement par des bibliothécaires et un collectif d'habitants réunira cette année de nombreux auteurs.trices et illustrateurs.trices en deux volets : l'un pour le public adulte, le second pour la jeunesse.

Des rencontres, dédicaces, tables rondes mais aussi des ateliers d'écriture ou créatifs seront proposés.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter le Département, par son appel à projet « Salon littéraire », pour l'obtention d'une aide financière pour cette année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 4 mars 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

